



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

AVIS

**RAPPORT ANNUEL
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017
DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Rapporteur : Laurent GAVORY

11 décembre 2018

Éclairer l'avenir



RESULTATS DE VOTE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 11 décembre 2018 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- les articles L. 4251-1 à 4251-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,

Sur saisine de Monsieur le Président du Conseil régional Hauts-de-France sur le Rapport annuel développement durable 2017,

Vu le projet d'avis élaboré par la Commission 5 « Environnement »,

Après avoir entendu Laurent GAVORY, rapporteur,

Après en avoir délibéré, ADOPTE le présent avis :

VOTANTS : 127

POUR : 126

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

CONTEXTE DE LA SAISINE

Le CESER constate que c'est la première fois que l'Exécutif régional le saisit spontanément sur un sujet d'environnement. Il s'en réjouit et ne peut que l'encourager à continuer à le faire, à minima dans le respect du L 4241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. De surcroît, cela devrait pouvoir se faire dans les conditions réglementaires, et conditions de travail décentes. En effet, par courrier daté du 28 novembre 2018, soit seulement 13 jours avant la plénière programmée du Conseil Economique Social et Environnemental, devant examiner ce Rapport et 4 jours après sa plénière examinant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019, le Président du Conseil régional a saisi le Président du CESER sur le Rapport annuel développement durable 2017 de la Région Hauts-de-France en complément de sa saisine sur son Projet de Budget Primitif 2019 et sur le Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2017.

Le CESER est toujours intéressé à donner son avis sur un bilan des actions du Conseil régional, mais il préfère surtout, le donner sur des documents d'avenir qui arrêtent les politiques publiques, notamment celles portées par la Région ou qui les orientent. D'ailleurs, il rappelle que l'objet premier de son existence est bien celui-là. Ce n'est que récemment, que les textes ont donné aux CESER la possibilité de « contribuer à l'évaluation des politiques publiques ».

« Le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais

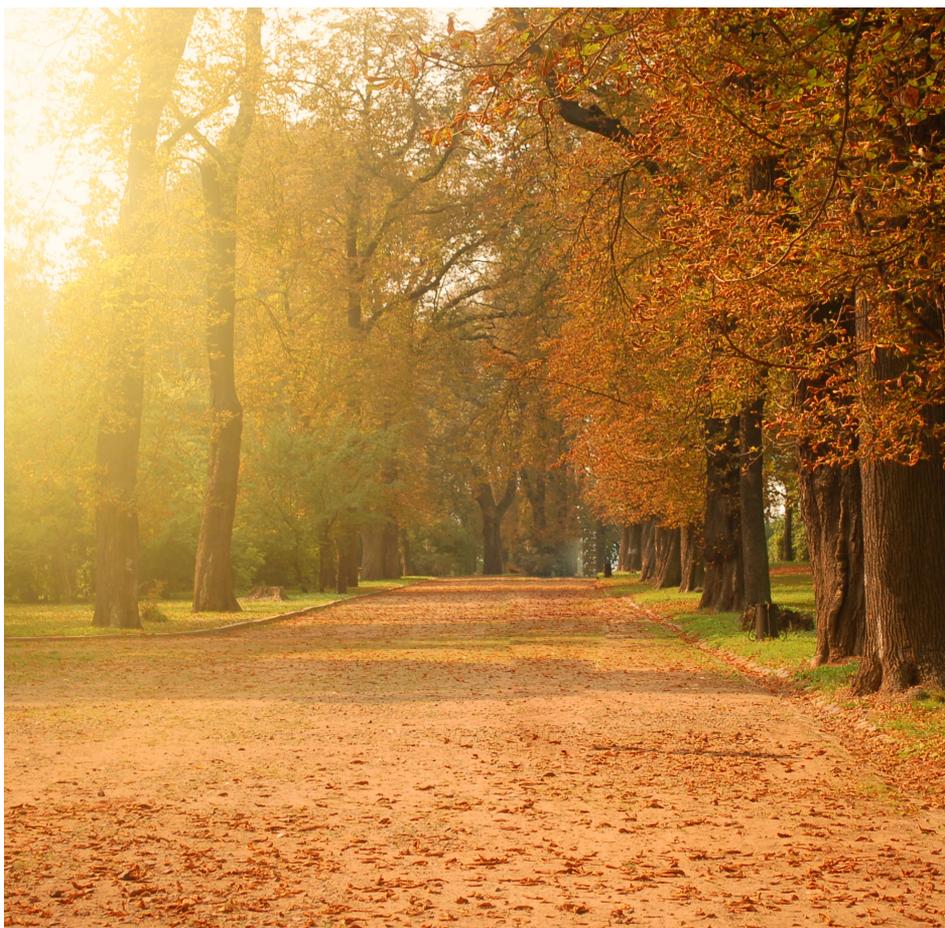
obligatoire la rédaction d'un Rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique de la collectivité territoriale ».

Le CESER rappelle que le développement durable poursuit 5 finalités, qui sont d'ailleurs précisées dans les textes :

- 1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- 3 Épanouissement de tous les êtres humains
- 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- 5 Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces finalités correspondent aux 5 objectifs dont l'atteinte est à la croisée de divers champs de politiques publiques variées : développement économique, équipement du territoire, social, éducation, environnement... sa finalité n'est donc pas seulement une finalité environnementale.

De fait, le CESER, représentant la société civile, assure donc ici son rôle légitime de soutien à la Région Hauts-de France et émet son avis sur le Rapport annuel développement durable 2017, en concertation avec toutes ses Commissions et Vice-Présidences compétentes dans leurs domaines, et dans un temps contraint.





A PROPOS DU CADRE D'ÉLABORATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le guide « Éléments méthodologiques pour l'élaboration du Rapport sur la situation en matière de développement durable » du Commissariat général au développement durable co-signé par l'Association des Régions de France précise le contenu et le cadre du Rapport dit « développement durable ».

« Le Rapport « développement durable » propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation et, d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action. Par conséquent, ce Rapport met en perspective, pour chaque collectivité, le bilan de son action et les options stratégiques retenues pour les années à venir et traduites dans sa maquette budgétaire. »

Plus formellement, le Rapport doit avoir le contenu expliqué ainsi : « Ce Rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- > le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- > le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

CES BILANS COMPORTENT EN OUTRE UNE ANALYSE DES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES. »



AVIS DU CESER HAUTS-DE-FRANCE

● A PROPOS DE L'ENSEMBLE

Le CESER constate l'objectif affiché du Rapport ainsi libellé. « Le Rapport 2017, comme celui de 2016, propose de mettre en exergue les éléments les plus significatifs de l'action de la Région Hauts-de-France au regard du développement durable. ». Il l'estime décalé par rapport à l'objectif exigé par les textes de réaliser un bilan. Pour le CESER, un bilan ne peut pas être une liste d'actions ou de politiques choisies. L'approche est nécessairement globale. Malheureusement dans le document proposé, ce n'est pas le cas.

De plus, le CESER relève l'absence dans les bilans d'actions « d'une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. ».

Il est par ailleurs, surpris par la petite taille du document avec 21 pages de contenu en regard de l'importance des politiques conduites par la collectivité Région qui représentent un budget de plus de 3 milliards d'Euros. De plus, il constate avec surprise que 9 pages sont consacrées aux Programmes Opérationnels Européens, soit près de la moitié du document.

En effet, le CESER s'interroge sur l'importance donnée à ces programmes dans ce Rapport « développement durable » consacré aux politiques de la Région. Il constate que l'analyse qui en est faite, va bien au-delà des aspects que gère la Région. Aussi, pour le CESER, les programmes européens opérationnels ne sont pas une politique du Conseil régional, et n'ont pas à occuper une si grande place dans ce Rapport « développement durable ».



● CHAMP D' ACTIONS

Le CESER aurait souhaité que l'approche développement durable, tout comme les principes et les méthodes d'élaboration d'initiatives soient généralisés aux politiques de la Région, dans la mesure où le développement durable est socle de santé, bien vivre, économie...

Géographiquement, les mesures sont également contraintes. En effet, les actions sont souvent menées autour des grandes métropoles, et les sujets choisis, même les plus faciles à mettre en œuvre, ne mettent pas en avant l'ensemble du territoire. Une lecture attentive permet de se rendre compte que certains territoires, comme l'Aisne et l'Oise, apparaissent comme peu cités. Pour le CESER, il est nécessaire que les actions en matière de développement durable, autant que pour les autres domaines relevant des compétences régionales, respectent les principes d'équité et d'équilibre des territoires. L'ensemble de la région est territoire de développement durable, cela doit se vérifier au travers de l'ensemble des politiques régionales.

Le CESER constate et regrette que la Région ne mette pas plus en avant le nombre d'actions entreprises dans sa globalité et ne mette pas plus en lumière celles qu'elle a menées, et ce efficacement, surtout de bout en bout (initiées dans le Rapport développement durable de 2016 reprises en 2017 soit une dizaine de mesures ayant perdurées). Le CESER souligne ici le manque flagrant de lien avec le précédent Rapport développement durable,

qui permettrait de mettre en avant la volonté qu'a la Région d'aboutir dans ses projets.

Cette présentation des actions, de façon discontinuée, surprend et présente le Rapport annuel « développement durable » dénué de dynamique et se réduit à une liste partielle de politiques et d'actions menées et laisse le CESER perplexe dans la compréhension des actions menées par la Région.

Par ailleurs, cette absence de continuité accentue le fait que le Rapport de 2017 semble avoir perdu de son contenu (alimentation durable – gaspillage alimentaire, ...).

D'autre part, il est assez difficile de comprendre comment les actions régionales conduisent aux 5 finalités du développement durable.



SOURCE : WIKIPEDIA

AVIS DU CESER HAUTS-DE-FRANCE

● THÈMES PARTICULIERS

La sensibilisation est un levier primordial, et au regard des actions menées par la Région, le CESER approuve globalement l'accent mis, pour plusieurs politiques, sur l'information et la sensibilisation de la population comme des acteurs concernés. Les actions relatives à l'Agriculture le prouvent et doivent conforter la Région dans cette méthode de communication/implication.

Mais outre ce domaine, des actions concrètes devraient asseoir ces idées.

Certains domaines se retrouvent comme parents pauvres du développement durable. En effet, l'absence de regard sur la contribution des actions et/ou politiques au développement durable, de la préservation de la biodiversité, de la politique « transport » et même du développement économique qui a tout sa place, notamment via la finalité 5 du développement durable enlève une grande partie de l'intérêt de la démarche.

BIODIVERSITÉ

Le CESER est surpris des 7 lignes qui traitent de la biodiversité dont la préservation est un des 5 piliers du développement durable, avec, comme seule action présentée, la restauration de 30 kilomètres de chemins ruraux sur les plusieurs milliers que comptent notre région. Cette mesure présage de son importance dans le futur SRADDET, mais est bien insuffisante.

REV3

Globalement toute la démarche Rev3 – Troisième Révolution Industrielle mériterait d'être plus soutenue.

LOGEMENT

Par exemple au regard des enjeux de rénovation énergétique des logements pour notre région, la co-élaboration par l'Etat et l'ADEME dans le PREE (Programme Régional Efficacité énergétique) devrait s'enrichir d'une concertation ou d'auditions de l'écosystème associatif insuffisamment soutenu par les politiques régionales, mais également économique (ESS, Syndicats patronaux, entreprises...). Il serait également utile de faire le bilan du SPEE (Service public d'efficacité énergétique) qui a été mis en place en Picardie et d'interroger les partenaires opérateurs de cette politique. Cela permettrait de dégager des lignes de force permettant d'assurer une bonne connaissance par les parties prenantes de ce programme, et de déterminer les conditions de son succès. Le CESER regrette que d'autres secteurs, à l'interface de la consommation, de la qualité de vie et de l'épanouissement, au cœur des questionnements de durabilité des qualités de notre région ne soient pas plus développées, ambitieuses et soutenues.

Par exemple les usages du vélo ou le développement des véloroutes pourraient être plébiscités pour les déplacements quotidiens, des actions mobilités gratuites pourraient être proposées plus largement...

● SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Le CESER s'inquiète que les relations santé/environnement ne soient pas abordées, considérant que les solutions sont à la croisée de différentes politiques publiques. Le Rapport « développement durable » avec ses objectifs est pour lui un support pertinent pour porter une réflexion transversale sur le sujet. Il estime que cette thématique est centrale par l'enjeu même qu'elle est pour la vie de nos concitoyens; mais aussi, car les concernant plus directement, elle doit susciter chez eux un regard positif sur les politiques de développement durable, plus particulièrement leur composante environnementale.

TOURISME

Le CESER observe avec intérêt le souci d'intégrer les préoccupations du développement durable dans la stratégie régionale de développement touristique. Le maintien d'un environnement et d'espaces naturels protégés constitue en effet un atout touristique majeur des Hauts-de-France, en même temps qu'une nécessaire contribution à la sauvegarde des grands équilibres écologiques de la planète. Ces valeurs ne doivent pas être uniquement l'apanage d'un tourisme haut de gamme. Bien au contraire, les préoccupations environnementales doivent également irriguer toutes les formes d'accueil de proximité et le tourisme social, tant il est vrai que le tourisme en Hauts-de-France est avant tout un tourisme populaire.

Le ressourcement, la reconnexion avec la nature, sont des préoccupations de l'ensemble de la population, et pas uniquement d'une frange aisée de visiteurs. Le « slow tourism », s'il faut adopter cet anglicisme à la mode, doit être un tourisme lent pour tous.

L'ANIMATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LES TERRITOIRES

Concernant l'animation du développement durable sur les territoires, le CESER prend acte de l'action confiée au CERDD et de son envergure, des dimensions de développement durable des Parcs et de leur Syndicat Mixte, ENRx, et de leur déploiement territorial.

En revanche, le Rapport se borne à décrire la sensibilisation de la population régionale au travers d'exemples d'actions sur l'environnement, ce qui ne correspond pas à l'ambition d'accompagner l'ensemble des acteurs, notamment à vocation sociale ou économique.

Le déploiement territorial concerne aussi au premier chef les politiques régionales. A cet égard, la portée de la Formation professionnelle, troisième budget de la Région, est essentielle. Or elle est limitée aux objectifs pédagogiques et aux démarches écoresponsables des actions de formation, sans intégrer les finalités du développement durable dans la programmation même des formations. Dans l'introduction du Rapport, la référence littérale au cadre stratégique du SRADDET doit être rectifiée, ce schéma visant l'égalité et non l'équilibre des territoires.



CONCLUSION

LE CESER NE PEUT QUE FAIRE PART DE SA DÉCEPTION. IL A TROUVÉ UN RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE PARTIEL DE L'ACTION DE LA RÉGION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES QUI CONCERNENT PRINCIPALEMENT LES FINALITÉS ENVIRONNEMENTALES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, SOIT LES 1 ET 2 LISTÉS PRÉCÉDEMMENT, ET NON PAS L'APPROCHE TRANSVERSALE NÉCESSAIRE.

Il regrette que l'Exécutif ne se saisisse pas de cet outil à l'amont du vote de son budget pour appuyer son Rapport sur les orientations budgétaires. Il estime qu'il s'agit d'une réelle opportunité qui doit permettre d'appréhender la gestion de ses activités et politiques dans une approche transversale. Il relève notamment, malgré l'obligation du Code de l'Environnement, l'absence de bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Il suggère que le document soit soumis au vote des élus et des conseillers économiques,

sociaux et environnementaux, plus en amont de façon à ce qu'il éclaire les débats sur le budget.

Enfin, le CESER ne peut qu'encourager l'Exécutif régional à s'investir dans l'exercice d'élaboration de ce Rapport, convaincu qu'il est plus qu'une formalité administrative, devant aboutir à une approche transversale vertueuse apte à éclairer le débat des élus sur les orientations budgétaires tout comme la vision que la société civile peut ou, doit pour ce qui concerne le CESER, en avoir.

Pour cela, il lui propose de s'appuyer sur les documents de référence suivants :

- > « Développement durable : Le Rapport développement durable, nouvel outil de dialogue local ». Etd, le centre de ressources du développement territorial
- > « Éléments méthodologiques pour l'élaboration du Rapport sur la situation en matière de développement durable ». Ministère de la Transition écologique, Commissariat Général au Développement

Et de s'appuyer sur le CESER qui, sans nul doute, pourrait aider bien en amont à la structuration du document.

Le CESER est au service du Conseil régional pour éclairer les politiques menées par l'Exécutif régional : le Plan Régional Santé Environnement, la délibération cadre sur la biodiversité, le SRADDET...

Le CESER sera tout aussi attentif et réactif dans les travaux concernant la Stratégie Régionale Biodiversité ou encore le Plan Régional de Prévention et de Gestion de Déchets.



DÉCLARATIONS DE GROUPES

Éclairer l'avenir



GC TRANSITION ÉCOLOGIQUES SOLIDAIRE



● AVIS DU GROUPE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE SUR L'AVIS DU CESER PORTANT SUR LE RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017 DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Le groupe de Transition Écologique et Solidaire (TES) tient à féliciter le chargé de mission, le rapporteur, les membres de la Commission Environnement et sa Présidente pour leur travail.

Comme l'indique l'avis du CESER, les services du Conseil régional nous ont, pour la première fois, saisis sur ce rapport. Le groupe TES ne peut que l'encourager à continuer à le faire sur l'ensemble des schémas environnementaux. Toutefois, cette sollicitation devrait pouvoir se faire dans les conditions réglementairement et techniquement satisfaisantes pour offrir un réel temps de travail et d'analyse aux conseillers.

Le développement durable ne se réduit pas à la protection de l'environnement comme beaucoup de personnes le pensent encore. Non, le développement durable est une notion globale, à la croisée des cinq piliers forts repris dans l'avis du CESER.

La prise en compte de ces cinq piliers du développement durable dans la rédaction du Rapport de DD devrait ainsi permettre au Conseil régional d'inscrire ses objectifs et stratégies dans la société, l'économie et l'environnement régional, en présentant et en prenant des engagements et des actes. Comme l'indique l'avis du CESER, en regrettant le manque de présentation de suivi sur la

durée et d'évaluation des programmes et de leurs effets, nous sommes encore bien loin de cette présentation.

Comme l'indique l'avis du CESER, le développement d'une économie stable et d'un environnement sain ne sont pas des idéaux contradictoires. Ainsi, de réels objectifs de Développement Durable devraient être portés et réalisés par le Conseil régional et inscrits comme des objectifs complémentaires à l'ensemble de ses politiques.

Pour le groupe TES, le rapport de DD devrait aussi indiquer l'ambition du Conseil régional des Hauts-de-France de « penser localement, agir globalement ». En intégrant ce « 6ème pilier », le rapport de DD pourrait alors présenter une vision qui intègre bien plus les enjeux de solidarité, de développement responsable, de citoyenneté, de gouvernance pour et entre les territoires, les habitants, les acteurs socioéconomiques..... enjeux au cœur des débats qui traversent la société française en ce mois de décembre 2018.

Concernant la partie Transports-Mobilité, on regrettera qu'aucune action ne soit recensée pour favoriser le report des marchandises vers le fret ferroviaire, pour limiter l'invasion de notre Région par le trafic routier. De même, la tarification occasionnelle du TER n'est pas assez incitative alors, qu'en même temps, nombre de nos autoroutes sont, elles, gratuites, et que notre Région propose la vignette automobile pour les véhicules d'entreprises au tarif le plus bas de France...»

Le groupe de concertation Transition Écologique et Solidaire votera majoritairement l'avis.

GC ASSOCIATIONS DYNAMIQUES CITOYENNES

● GROUPE DE CONCERTATION ADC/ ASSOCIATIONS DYNAMIQUES CITOYENNES : PROJET AVIS/ RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

Le Groupe de Concertation ADC/ Associations Dynamiques Citoyennes remercie la Commission 5, son président, ses membres et le chargé de mission, pour la rédaction du projet d'avis, et les différentes analyses et remarques émises.

Nous constatons que c'est la première fois que l'Exécutif régional saisit le CESER spontanément sur un sujet d'environnement. Il s'en réjouit et ne peut que l'encourager à continuer à le faire, à minima dans le respect du L 4241-1.

Nous soulignons qu'une politique volontariste d'accompagnement des territoires sur l'alimentation durable est un exemple à soutenir sur l'aspect « santé-environnement ». Il est donc à regretter que le document n'en fasse pas mention.

La Vice-Présidente en charge des lycées avait déclaré au CAEN de février 2017 une forte mobilisation de la Région pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées, mais hélas, les parents dans les établissements scolaires publics ne l'évoquent jamais dans leurs propos qui se portent le plus souvent sur la qualité des repas. Le bilan de cette action aurait été intéressant!

Il est à regretter que le Conseil régional ne se saisisse pas de sa compétence « transport scolaire » pour développer les Plans de

déplacement Jeunes (PDJ) dans les lycées dont il a la charge. PDJ= analyse des déplacements des élèves domicile-établissement scolaire et étude d'amélioration avec propositions d'actions pour développer les transports doux (marche, vélo, bus, co-voiturage).

Il est à noter dans le Programme Régional de Santé des Hauts-de-France et l'axe « comportements favorables à la santé », qu'un focus concerne l'alimentation et la nutrition des enfants et des jeunes. Il y est pointé la volonté de développer la capacité d'agir en prévention santé en matière d'alimentation en privilégiant la concertation et la coordination des politiques publiques en matière d'alimentation saine. Le CESER invite le Conseil régional à se rapprocher de l'ARS, de l'Education Nationale pour construire un programme commun en matière d'éducation sur l'alimentation saine.

A ce propos, le groupe ADC estime que le Conseil régional doit montrer l'exemple sur ses propres locaux (énergie, éclairage, eau, ...) et auprès de ses agents, plus afin d'être crédible, et auprès des acteurs des territoires, tant acteurs économiques que publics, sur les aspects de sensibilisation, de formation et d'investissements.

Par-delà ces différentes remarques, le Groupe de Concertation ADC/ Associations et Dynamiques Citoyennes votera le présent rapport-avis.

● DÉCLARATION DU GROUPE DE CONCERTATION CFTC RELATIVE AU PROJET D'AVIS « RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017 »

La CFTC voit le développement durable comme une démarche globale, une démarche transversale à l'ensemble des actions de l'être humain. A fortiori, les actions du Conseil régional.

C'est cette notion que l'on cherche dans le rapport de la Région. Nous pouvons nous satisfaire de voir le CESER saisi pour avis sur son rapport 2017 relatif au DD. Nous y voyons le premier pas d'une démarche vertueuse, un tâtonnement sur ce que doit être sa démarche en la matière. A notre sens beaucoup est à faire, mais s'il s'agit pour le Conseil régional de progresser, nous ne l'en blâmerons pas.

La CFTC est soucieuse de voir le développement durable devenir un réflexe dans les choix politiques plus qu'une politique en elle-même. Nous entendons par là que la démarche doit imprégner toutes les décisions susceptibles de l'être. En piochant dans les compétences de la Région, nous constatons que les opportunités dans ce sens ne manquent pas : transports en commun ferrés et caristes, initiatives et soutien économique, structures éducatives et formation professionnelles, préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux naturels, etc.

Bref, là où la lecture du rapport 2017 permet de constater une énumération d'actions, la CFTC souhaite y trouver à l'avenir une

démarche globale indéfectiblement inscrite dans les gènes des choix politiques régionaux. Nous pourrions alors espérer que l'avenir de notre planète s'oriente efficacement vers les 5 finalités du développement durable dont font état le rapport de la Région et l'avis du CESER.

Ceci exposé, la CFTC votera le projet d'avis.

GROUPES MILIEUX ÉCONOMIQUES, ARTISANAT, AGRICULTURE ET RURALITÉ

● **PORTANT SUR LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION HDF POUR 2017 - POSITION DE VOTE DES GROUPES DE CONCERTATION**

Les groupes Milieux économiques, Artisanat, Agriculture et Ruralité déplorent une fois de plus les délais plus que contraints donnés au CESER pour répondre à la saisine du Conseil régional. Rappelons toutefois, que si, la possibilité de contribuer à l'évaluation des politiques publiques est offerte au CESER depuis peu, son objet premier est bien de donner un avis sur les documents d'avenir qui arrêtent les politiques publiques de la Région.

Consultés pour la première fois sur le rapport annuel de développement durable de la Région, nous ne pouvons que constater la vacuité de celui-ci. Le document soumis à notre appréciation semble avoir été rédigé par obligation et non dans un souci réel d'afficher un bilan des actions conduites et des politiques menées au regard des cinq finalités du développement durable tel que défini par le code de l'environnement.

Ainsi Rev3, démarche innovante aurait dû apparaître comme le fer de lance des actions menées par la Région en parfaite osmose avec les milieux économiques.

Que dire des quelques lignes consacrées dans ce rapport à la biodiversité ? Si ce n'est avec les rédacteurs de l'avis du CESER formuler les plus grandes craintes quant à la place qui lui

sera réservée dans le SRADDET (schéma des schémas).

Nos groupes de concertations s'inquiètent de ne voir dans ce rapport aucun item concernant le lien Santé-Environnement. Pourtant cette thématique est à notre sens, un enjeu essentiel du développement durable.

Les groupes Milieux économiques, Artisanat, Agriculture et Ruralité félicitent les rédacteurs du présent avis et voteront le document soumis à leur approbation ce jour.

● AVIS RELATIF AU « RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017 DU CONSEIL RÉGIONAL »

Plutôt que parler de « Développement Durable », la CGT porte l'exigence d'un « Développement Humain Durable » permettant de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Le DHD suppose de rompre avec les politiques économiques et sociales actuelles qui sont en échec – l'actualité l'illustre -, et d'aller vers un autre type de croissance fondée sur des modalités de production et une exploitation des richesses plus équitables, en anticipant les transitions nécessaires.

Le DHD implique d'agir pour la mise en œuvre de nouvelles politiques de développement fondées sur la revalorisation du travail et la préservation de l'environnement, la responsabilisation des entreprises et des populations, en associant les enjeux sociaux et environnementaux.

Pour la CGT, le DHD implique de :

- > créer un pôle public de l'énergie intégrant toute la filière, pour développer et sécuriser les moyens nécessaires et les mettre en synergie au service de l'intérêt général ;
- > engager la réindustrialisation locale en favorisant les circuits courts, limitant ainsi considérablement les flux mondiaux et développant l'emploi qualifié. Ce recentrage des activités doit être

travaillé en assurant la cohérence entre les territoires et la répartition des richesses.

- > mettre en place de manière efficace et dans des conditions sociales satisfaisantes, des filières de traitement et de revalorisation des déchets industriels (automobile, matériel électronique, etc.) à l'instar de la filière de démantèlement des navires en fin de vie. Il doit être mis fin à l'envoi de nos déchets vers les pays pauvres.
- > des mesures draconiennes en matière de prévention, de surveillance et de transparence sur les risques industriels et technologiques ;
- > une politique de l'eau intégrant la préservation de la ressource ;
- > créer et garantir un véritable droit universel à l'information environnementale des populations ;
- > doter les instances représentatives des salariés de capacités d'interventions en matière d'environnement.

Le rapport du Conseil régional ressemble à une liste d'actions « à la Prévert », alors que le bilan devrait être effectué dans une appréhension globale autour de 3 piliers : économique-social – environnemental. Pas d'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions.

Le groupe CGT s'inquiète qu'une grande part du rapport repose sur les programmes opérationnels européens. Quelle politique d'initiative régionale ambitieuse et volontariste?

● Les actions menées décrites sont organisées autour des grandes métropoles : quid des territoires ?

Les relations Environnement/Santé ne sont pas abordées alors qu'elles sont intimement liées.

Le groupe CGT partage la « déception » exprimée dans l'avis.

Il votera pour.



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France
151 avenue du Président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1^{er} • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : • 03 74 27 58 32



Téléchargez les rapports et avis du Cese Hauts-de-France
sur le site ceser.hautsdefrance.fr

